

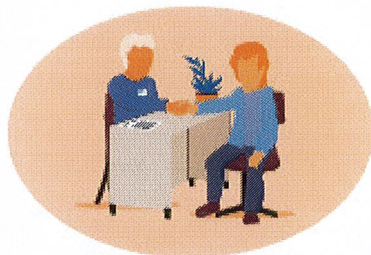
## Pour lutter contre le renoncement aux soins, l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne vous accompagne

### NE REMETTEZ PAS VOS SOINS À PLUS TARD, BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

**LE RENONCEMENT AUX SOINS ?** Les raisons au renoncement aux soins sont variées : motifs financiers ou administratifs, couverture complémentaire inexistante, difficulté à obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable... Les conséquences sont multiples : impact sur la santé, isolement ou encore dépenses de santé supplémentaires.

Pour ses assurés, l'Assurance Maladie a mis en place **UN ACCOMPAGNEMENT « SUR MESURE »** pour les guider **JUSQU'À LA RÉALISATION DE LEURS SOINS**. Tout au long de vos démarches, des conseillers dédiés sont à votre écoute afin de « trouver des solutions » adaptées à votre situation. L'accompagnement s'effectue par contacts téléphoniques, courriels ou rendez-vous physiques.

### LES ÉTAPES DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



**Faites le point**  
sur vos droits avec un conseiller



**Faites-vous guider**  
vers des professionnels de santé



**Obtenez les aides**  
dont vous avez besoin

### COMMENT SIGNALER VOS DIFFICULTÉS ?

Après d'un agent de votre point d'accueil CPAM ou par téléphone au

**3646** Service 0,06 € / min  
+ prix appel